

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Annabelle Gingras

<https://www.cadre21.org/membres/13cebfcae7bbb3b43c93abb4>

Date d'obtention : 2021-12-13 19:27:23

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Lorsqu'on reçoit une information en lien avec une situation de sextage, il est important de rencontrer d'abord la personne qui vous donne cette information et remplir avec elle la grille d'évaluation. Ensuite, si la situation a été nommée par un témoin, il est important de rencontrer individuellement l'instigateur et "la victime". C'est à ce moment que nous pouvons évaluer s'il s'agit d'un acte impulsif ou malveillant. S'il s'agit d'un acte malveillant, il ne faut pas remplir la grille d'évaluation avec l'instigateur, et appeler immédiatement le service de police. Il faut également confisquer le cellulaire qui aurait encore les photos. Finalement, aviser le service de police lorsqu'il s'agit bel et bien d'une situation de sextage avec des photos de type pornographie juvénile. En tout temps, ne jamais regarder les photos.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

- Lorsqu'un témoin nous fait part de la situation, nous devons remplir la grille d'évaluation avec cette personne en premier lieu.
- Même s'il s'agit d'un acte impulsif, nous devons informer le service de police afin qu'ils puissent faire de la prévention en lien avec les Sextos.
- Une photo où une jeune fille est en bikini ne constitue pas de la pornographie juvénile, mais nous devons tout de même nous assurer de son intégrité physique et psychologique à l'école.
- Si un parent nous informe d'une situation de Sextage, nous devons de diriger vers le service de police.
- Même s'il y a récidive, nous devons compléter la grille d'évaluation avec la personne.
- Il est important de rencontrer tous les témoins pour avoir le plus de détails possible.
- Lorsqu'il s'agit d'un acte malveillant, nous ne faisons pas la grille d'évaluation avec l'instigateur et nous contactons directement le service de police.
- Il est important, dans tous les cas, de veiller à l'intégrité physique et psychologique des élèves de notre école.
- Pendant l'enquête, si le corps policier reçoit de nouvelles informations, ce n'est pas à l'intervenant scolaire de poursuivre l'intervention puisque nous ne sommes pas mandataires du service de police.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Selon moi, c'est l'étape de la confiscation de l'appareil, puisque souvent, les jeunes refusent de nous le donner.

De plus, tenter d'évaluer s'il s'agit d'un acte malveillant ou impulsif, pour savoir si oui ou non nous devons faire la grille d'évaluation avec l'instigateur.